



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070551

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

***Fourniture de véhicules, d'engins, pièces détachées et prestations de réparations. Signature des marchés.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de véhicules, d'engins, de pièces détachées et prestations de réparation, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Parc Automobile.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Fourniture de fourgons tôlés de volume utile de 8 m³ à 14 m³ ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société CITROEN sur la base d'une remise sur catalogue de 29 %.

Lot 2 - Fourniture de fourgons tôlés de dimension utile d'environ 12 m² PTAC : 7 tonnes ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS sur la base d'une remise sur catalogue de 22 %.

Lot 3 - Fourniture de fourgonnettes tôlées de volume utile de 3 m³ à 8 m³ ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société CITROEN sur la base d'une remise sur catalogue de 28,50 %.

Lot 4 - Fourniture de camions caisse volume d'environ 25 m³ - PTAC mini : 10 tonnes ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société POIDS LOURDS SERVICE sur la base d'une remise sur catalogue de 36 %

Lot 5 - Fourniture de caisses de volume d'environ 25 m³, société LAVIGNE
Quantité minimum pour la durée totale du marché : 2
Quantité maximum pour la durée totale du marché: 6
Remise sur catalogue 10 %

Lot 6 - Fourniture de fourgon 3 T 5 avec benne basculante ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société FRANCE POIDS LOURDS.

Lot 7 - Fourniture de pick-up « urbains » avec benne basculante ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société PIGEON sur la base d'une remise sur catalogue de 3 %.

Afin d'apporter une plus grande souplesse de fonctionnement dans la gestion du parc automobile, les marchés à bons de commande, excepté pour le lot n°5, seront conclus sans montant minimum ni maximum pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - articles 2182 – 21571 – 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire